

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 297 Subvention (75.000 euros) et conventions avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n°2007-1676 du 27 novembre 2007 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2511-1 et suivants, ainsi que ses articles L. 3211-1 L. 431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.759-1 ;

Vu la délibération n° 2008 DAC 215 du 21 avril 2008 du Conseil de Paris autorisant la création d'un Etablissement public de coopération culturelle chargé de dispenser et de gérer des activités d'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 2009 DAC 756 du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009 portant approbation de la création d'un nouvel établissement public de coopération culturelle à caractère administratif entre les communes de Paris, Boulogne-Billancourt et l'Etat dénommé « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt » et autorisant Mme la Maire de Paris à signer les statuts de l'EPCC dénommé Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt ;

Vu la délibération n° 25 du 11 décembre 2008 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt validant le principe de l'adhésion de la Ville au projet et autorisant Mme la Maire de Paris à s'associer à la Ville de Paris en vue de la création d'un Etablissement de Coopération Culturelle ;

Vu la délibération n° 24 du 10 décembre 2009 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt du 10 décembre 2009 portant approbation des statuts du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt en tant qu'EPCC ;

Vu la délibération 2010 DAC 531 des 27 et 28 septembre 2010 du Conseil de Paris approuvant la demande d'adhésion de Grand Paris Seine Ouest à l'EPCC ;

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 du Préfet de la Région Ile-de-France portant création de l'EPCC et les arrêtés n° 2010-609 du 29 juin 2010, n° 2 011-017 du 2 août 2011, n° 2013-004 du 10 janvier 2013 et n° 2015-013 du 16 février 2015 portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2009 ;

Vu la convention-cadre entre la Ville de Paris et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt du 22 mai 2011 ;

Vu la délibération 2016 - 02 du conseil d'administration du Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt du 29 janvier 2016 approuvant le calendrier de transfert de l'activité de l'association vers l'EPCC ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation du versement d'une subvention à l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt et de signer deux conventions avec cet établissement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 75.000 euros est attribuée à l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, 14 rue de Madrid 75008 Paris, 2016_08805/187475.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer :

- la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution de cette subvention ;
- la convention cadre tripartite entre le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 75.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 65737, fonction 33, ligne VF 40007 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

